

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE D'AGDE

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 MARS 2011**

Espace Mirabel

34300 AGDE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2011
COMPTE-RENDU

Etaient présents : Mesdames Yvonne KELLER, Christiane MOTHES, Gilberte CARRAYON, Souad MOKHTARI, Anne-Marie GARRIGUES, Agnès LAMBIES, Lucienne LABATUT

Messieurs Gilles D'ETTORE, Robert COQUIER, Raymond CARRE,

Etaient excusés : Catherine FLANQUART, Sébastien FREY

Mandants

Anne HOULES

Jean-Pierre CAVAILLES

Yves MANGIN

Mandataires

Robert COQUIER

Yvonne KELLER

Raymond CARRE

Secrétaire de séance : Laurence CAMPOS, Directrice du CCAS d'Agde

Ouverture de la séance à 09H00.

Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président du CCAS.

PROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2011

Le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2011 est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

STRATEGIE MANAGERIALE

Question N°1 - Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente

Conformément à l'article 21 du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale, Monsieur le Président informe l'Assemblée des Décisions prises par Madame la Vice-Présidente ou lui-même dans le cadre des délégations qu'ils ont reçues du Conseil d'Administration par délibération du 28 avril 2008.

N° de la Décision	Objet	Prestataire ou cocontractant	Montant
N°2010-I-112	Contrat d'engagement à durée déterminée d'auteur affilié entre le CCAS et Madame Danielle LETELLIER	Danielle LETELLIER	1 100,00€
N°2010-I-113	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et le Judo Club Agathois	Judo Club Agathois	A titre gratuit
N°2010-I-114	Convention de partenariat entre le CCAS et l'établissement Régional Léo Lagrange Languedoc-Roussillon	Léo Lagrange Languedoc-Roussillon	120,00€
N°2010-I-115	Convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS et l'association « L'Escale de Terrisse »	l'association « L'Escale de Terrisse »	A titre gratuit
N°2010-I-116	Convention de partenariat entre le CCAS et l'Association Compagnie Singulier Pluriel dans le cadre du forum Handicap le 5 novembre 2010	l'Association Compagnie Singulier Pluriel	600,00€
N°2010-I-117	Convention de partenariat entre le CCAS et Monsieur Yan LE VERRE dans le cadre du forum Handicap le 5 novembre 2010	Yan LE VERRE	220,00€
N°2010-I-118	Convention de Partenariat entre le CCAS d'Agde et l'Association ARIEDA dans le cadre du forum Handicap le 5 novembre 2010	l'Association ARIEDA	712,22€

N°2010-I-119	Convention CCAS/Philippe MONTALIEU Spectacle Close-up avec prestidigitateur à l'occasion du Noël du Pôle Age d'Or le vendredi 10 décembre 2010	Philippe MONTALIEU	150,00€
N°2010-I-120	Création de régie de recettes pour les encaissements des produits du prêt de jeux	/	/
N°2010-I-121	Nomination du régisseur de la régie de recettes pour les encaissements des produits du prêt de jeux de la Ludothèque	/	/
N°2010-I-122	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et l'Association EMBONNE	l'Association EMBONNE	A titre gratuit
N°2010-I-123	Convention CCAS d'Agde / Denis PELLEGRINI – Organisation musicale au Moulin des Evêques le 10 décembre 2010.	Denis PELLEGRINI	260,00€
N°2010-I-124	Convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS d'Agde et l'Association France Alzheimer Hérault	l'Association France Alzheimer Hérault	A titre gratuit
N°2010-I-125	Convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS d'Agde et le Service Social Maritime	Service Social Maritime	A titre gratuit
N°2010-I-126	Convention Commune d'Agde / CCAS d'Agde qui définit les locaux mis à disposition du CCAS par la Ville d'Agde	Commune d'Agde	A titre gratuit
N°2010-I-127	Convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS d'Agde et le Conseil Général de l'Hérault RTAIE	Conseil Général de l'Hérault RTAIE	A titre gratuit
N°2010-I-128	Convention de mise à disposition de locaux entre le CCS et la Fédération des Caisses de MSA du Languedoc	Caisses de MSA du Languedoc	A titre gratuit
N°2010-I-129	Convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS d'Agde et le Centre Hospitalier de Béziers	Centre Hospitalier de Béziers	A titre gratuit
N°2010-I-130	Convention CCAS/COCKTAIL GLAMOUR Repas de la Ville du 13 au 16 janvier 2011 inclus avec mise en place le 12 janvier 2011 à partir de 9h00.	COCKTAIL GLAMOUR	14 979,82 €
N°2010-I-131	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et le Département Cohésion Sociale de la Ville d'Agde	Département Cohésion Sociale de la Ville d'Agde	A titre gratuit
N°2010-I-132	Cessation des fonction du mandataire de la Maison du Temps Libre	/	/

SECOURS FINANCIERS

Décisions N° D11-01 à D11-07 (commission sociale du 17/01/11) représentant **7 secours** pour un montant total de 1 522,83 €, (ayant servi à financer 6 aide au logement et 1 aide à la subsistance).

Décisions N° D11-08 à D11-09 (commission sociale du 28/01/11) représentant **2 secours** pour un montant total de 317,65 €, (ayant servi à financer 1 aide au logement et 1 aide à la subsistance).

Décisions N° D11-10 (commission sociale du 17/01/11) représentant **1 secours** pour un montant total de 250 €, (ayant servi à 1 aide au logement).

Décisions N° D11-11 à D11-24 (commission sociale du 14/02/11) représentant **16 secours** pour un montant total de 3 059,12 €, (ayant servi à financer 6 aides au logement, 3 aides à la santé, 3 aides à l'énergie et 4 aides à la subsistance).

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Décisions N°F11-01 à F11-04 (commission FAJ du 14/01/11) représentant **4 aides** pour un montant total de **650,00 €** (ayant servi à financer 4 aides à la subsistance).

Décisions N°F11-05 à F11-17 (commission FAJ du 21/02/11) représentant **13 aides** pour un montant total de **3 340,00 €** (ayant servi à financer 2 aides au logement, 5 aides à la subsistance, 2 aides à la formation et 4 aides à la mobilité).

Il est proposé au Conseil d'Administration de prendre acte des décisions prises par Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente, en application de la délibération du 28 avril 2008 et conformément à l'article 21 du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration,

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente, en application de la délibération du 28 avril 2008 et conformément à l'article 21 du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale.

Question N°2 - Objet : Avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commande entre la ville d'Agde, le CCAS d'Agde et la Caisse des Ecoles

Par délibération n°13 en date du 05/09/2002, la Ville d'Agde a souhaité mettre en œuvre une politique de mutualisation des commandes, afin de permettre à différents pouvoirs adjudicateurs de réaliser des économies d'échelles et, par là même, de mieux gérer les deniers publics. Cette volonté s'est concrétisée par la création d'un Groupement de commandes entre la Ville d'Agde et la Caisse des Ecoles en septembre 2002. Le Centre Communal d'Action Sociale a intégré ce dernier en août 2003. Au vu des besoins communs et des résultats obtenus, l'objet du groupement a été élargi en mai 2004 à de nombreuses fournitures.

Une modification du domaine de compétences du groupement de commandes a été effectuée par avenant n° 1 signé le 28 janvier 2010 et notifié respectivement le 18 février 2010 à la Caisse des Ecoles et le 23 février 2010 au Centre Communal d'Action Sociale.

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'étendre le domaine de compétences du groupement de commandes afin de mieux satisfaire les demandes des utilisateurs et des administrés et d'apporter une réponse encore plus rapide aux besoins des membres du groupement. Cette modification concerne l'adjonction au Groupement de Commandes des « Services de création, de mise à jour, de maintenance et d'hébergement de site internet ».

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commandes «CCAS d'Agde / Ville d'Agde / Caisse des Ecoles» afin d'étendre le domaine de compétence de ce dernier et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer le dit avenant ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commandes «CCAS d'Agde / Ville d'Agde / Caisse des Ecoles» afin d'étendre le domaine de compétence de ce dernier

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

Question N°3- Objet :Lancement du marché relatif à la climatisation de la Maison du Temps Libre

Dans un souci d'amélioration de l'accueil des usagers du foyer Restaurant la « Maison du Temps Libre » qui propose outre les repas, divers ateliers et animations, le C.C.A.S a décidé de procéder à des travaux de climatisation de l'ensemble du bâtiment.

Le coût estimatif des travaux dépassant le seuil de 4.000 euros Hors Taxes, les articles 26 II 5°, 28 et 40 I et II du code des marchés publics imposent la passation d'un Marché Avec Procédure Adaptée.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter le lancement de la procédure d'un Marché Avec Procédure Adaptée pour les travaux de climatisation du Foyer Restaurant la « Maison du Temps Libre » et

d'autoriser Monsieur Le Président ou Madame La Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

ACCEPTE le lancement de la procédure d'un Marché Avec Procédure Adaptée pour les travaux de climatisation du Foyer Restaurant la « Maison du Temps Libre »

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

Question N°4- Objet : Lancement du marché relatif à l'engazonnement artificiel des espaces extérieurs de la Structure Multi-Accueil « La Genouillade »

La Structure Multi-Accueil « La Genouillade » au Grau d'Agde est implantée au cœur un espace vert boisé de pins maritimes qui permet aux tout petits d'évoluer dans un milieu agréable. Les espaces de jeux extérieurs sont revêtus de sols « souples » et avaient été précédemment engazonnés pour les parties restantes.

Cependant compte tenu de la nature du terrain, principalement sablonneux mettant à rude épreuve la pousse du gazon et dans un souci de respect de l'environnement, notamment pour la maîtrise de la consommation de l'eau, le CCAS envisage la pose d'un gazon synthétique, solution innovante et esthétique qui répond parfaitement aux normes en vigueur en matière de Petite Enfance.

Le coût estimatif des travaux dépassant le seuil de 4.000 euros Hors Taxes, les articles 26 II 5°, 28 et 40 I et II du code des marchés publics imposent la passation d'un Marché Avec Procédure Adaptée.

Aussi est-il proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'approuver le lancement du marché relatif à l'engazonnement artificiel des espaces extérieurs de la Structure Multi-Accueil « La Genouillade » et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

ACCEPTE le lancement de la procédure d'un Marché Avec Procédure Adaptée relatif à l'engazonnement artificiel des espaces extérieurs de la Structure Multi-Accueil « La Genouillade »

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

Question N°5- Objet : Lancement du marché relatif au Progiciel Social destiné à l'ensemble des Pôles du CCAS d'Agde

Le parc informatique du CCAS d'Agde a été entièrement renouvelé en 2010. Vu l'absence totale de logiciel adapté aux besoins de l'ensemble des services du CCAS en terme de données et de statistiques, le choix de s'orienter vers un Progiciel Social commun aux différents Pôles du CCAS semble judicieux.

En effet, un tel Progiciel permettrait l'enregistrement de dossiers commun et notamment les civilités des trois Pôles Principaux du CCAS évitant ainsi tout doublon et saisies inutiles mais aussi, offrirait la possibilité de générer des données statistiques croisées fort utile notamment en terme d'analyse de besoins sociaux.

Le coût estimatif d'un tel progiciel dépassant le seuil de 4.000 euros Hors Taxes, les articles 26 II 5°, 28 et 40 I et II du code des marchés publics imposent la passation d'un Marché Avec Procédure Adaptée.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'Agde d'approuver le lancement du marché relatif au Progiciel Social destiné à l'ensemble des Pôles du CCAS d'Agde et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

ACCEPTE le lancement de la procédure d'un Marché Avec Procédure Adaptée relatif au Progiciel Social destiné à l'ensemble des Pôles du CCAS d'Agde

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Question N°6- Objet : Convention d'adhésion au service prévention-Pôle Médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault-CDG34- année 2011

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Agde adhère au service de médecine préventive du CDG 34 et doit à ce titre accepter la convention d'adhésion au service prévention pour l'année 2011.

Cette convention a pour objet de déterminer les missions que le service prévention assurera au profit du CCAS d'Agde conformément à l'article 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 à savoir :

- ❖ Surveillance médicale des agents
- ❖ Action sur le milieu professionnel (condition de vie et de travail, adaptation des postes, information....)

Le service est également à la disposition de l'Autorité Territoriale pour toute question concernant les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire.

En contre partie des missions relevant du médecin du service prévention, le CCAS d'Agde doit s'acquitter d'une participation financière versée au CDG 34 sur la base d'un taux de 0,28% du montant de l'ensemble des rémunérations de son personnel.

La présente convention, d'une durée de un an à compter du 1er janvier 2011, est renouvelable automatiquement chaque année par tacite reconduction.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'Agde d'accepter ladite convention d'Adhésion au service prévention-Pôle Médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault-CDG34- année 2011 et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à la signer ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

ACCEPTE la convention d'Adhésion au service prévention-Pôle Médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault-CDG34- année 2011

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à la signer ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

Question N°7- Objet : Modification du tableau des effectifs

Pôle Petite Enfance :

Le congé maladie d'un adjoint technique de 2ème classe est prolongé jusqu'au 1er août 2011. Afin d'assurer la continuité de service, il est proposé de prolonger le contrat d'un adjoint technique de 2ème classe non titulaire à temps complet (CAP petite enfance) pour une période de 6 mois soit du 1er mars 2011 au 1er août 2011.

L'éducatrice de jeunes enfants placée en congé de maladie est prolongée de 3 mois, afin d'assurer la continuité de service, il est proposé de la remplacer par une Éducatrice de jeunes enfants non titulaire à temps complet pour une période de 3 mois soit du 14 février 2011 au 13 mai 2011.

Une auxiliaire principale de puériculture 1ère classe est placée en congé maladie depuis le 10 février 2011. Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de la remplacer par une auxiliaire de puériculture non titulaire à temps complet pour une période de 3 mois et ce jusqu'au 31 mai 2011.

Une éducatrice de jeunes enfants est placée en congé de maternité du 25/02/2011 au 30/06/2011. Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de la remplacer par une éducatrice de jeunes enfants non titulaire à temps complet pour une période de 4 mois soit du 7 mars 2011 jusqu'au 30 juin 2011.

Un agent adjoint technique de 2ème classe est placée en congé de maternité du 01/03/2011 au 20/06/2011. Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de prolonger le contrat d'un adjoint technique de 2ème classe non titulaire à temps complet pour une période de 3 mois soit du 1er avril 2011 jusqu'au 30 juin 2011. Suite au départ d'un agent, à sa demande), il convient de recruter un d'adjoint d'animation de 2ème classe non titulaire à temps non complet 17H50 sur l'Accueil de Loisirs Maternel pour une période de 3 mois à compter du 09 février 2011 jusqu'au au 08 mai 2011.

Il est également proposé de reconduire les contrats suivants de non titulaires à temps complet arrivés à échéance:

- ❖ un adjoint technique de 2ème classe (CAP petite enfance) pour une période de 3 mois soit du 1er avril 2011 au 30 juin 2011
- ❖ un CAE (CAP petite enfance) pour une période de 6 mois soit du 05 avril 2011 au 4 octobre 2011)

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'Agde d'approuver la modification du tableau des effectifs comme définie ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme définie ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DIT que les crédits sont prévus au Budget du CCAS.

PRECISE que les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au chapitre 012 du Budget du CCAS.

A L'UNANIMITE

INSERTION

Question N°8– Objet :Renouvellement Convention CCAS/Conseil Général de l'Hérault

Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion, le CCAS d'Agde est chargé de mettre en œuvre une action d'accueil, d'information et de développement territorial destinée aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, sur le territoire du Service Insertion RSA de Pézenas Agde.

Le Conseil Général de l'Hérault participe au financement de l'action à hauteur de 34 400 €.

Pour sa part, le CCAS s'engage à fournir au Conseil Général de l'Hérault :

- ❖ En début d'action : une déclaration de commencement d'exécution de l'action
- ❖ En fin d'action : un bilan financier définitif de l'action

La convention est conclue pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention CCAS d'Agde/Conseil Général de l'Hérault, pour la période du 1 janvier au 31décembre 2011 (convention ci-jointe en annexe) et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE la convention CCAS d'Agde/Conseil Général de l'Hérault, pour la période du 1 janvier au 31décembre 2011 (convention ci-jointe en annexe)

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à la signer ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

Question N°9- Objet : Convention d'objectifs CCAS/Conseil Général de l'Hérault «Actions territorialisées dans le cadre du FSL

Dans le cadre la convention «Actions territorialisées» relative au dispositif au Fonds de Solidarité au Logement signée avec le Conseil Général de l'Hérault, le CCAS d'Agde s'est engagé à mener une action d'insertion par le logement qui consiste à :

- ❖ animer un atelier de recherche logement
- ❖ mettre en œuvre des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement dans le cadre de la recherche, l'installation et le maintien
- ❖ gérer 5 logements tiroirs

Le CCAS s'engage à adresser au Conseil Général de l'Hérault un bilan intermédiaire à 6 mois d'exécution de l'action et un bilan annuel en fin d'action.

Ces documents devront être envoyés au plus tard un mois après la date d'échéance de la convention.

Le Conseil Général de l'Hérault s'engage à verser une somme de **51 826 €**.

La subvention annuelle sera versée comme suit :

- Un acompte de 70 % au démarrage de l'action
- Le solde en fin d'action au vu du bilan.

La présente convention est conclue pour la période du **1 février 2011** au **31 janvier 2012**.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention entre le Conseil Général de l'Hérault et le CCAS d'Agde (ci-jointe en annexe) et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE la convention entre le Conseil Général de l'Hérault et le CCAS d'Agde (ci-jointe en annexe)

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à la signer ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

DIT que les dépenses (chapitres 011 et 012) et les recettes (chapitre 74 article 7473) sont prévues au Budget 2011 du CCAS.

Question N°10 Objet : Convention C.P A M de l'Hérault «Accès aux Droits pour l'Accès aux Soins »

Dans le cadre de sa politique d'Action Sanitaire et Sociale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Hérault souhaite développer un partenariat avec les acteurs publics et sociaux, en vue de soutenir les personnes qui rencontrent des difficultés d'accès aux soins.

A ce titre, elle propose de conclure avec le CCAS d'Agde une convention cadre qui a pour objectif de fixer les engagements et les modalités de fonctionnement de l'accès aux droits «*Assurance Maladie*» en faveur des usagers.

Ainsi les parties s'associent dans le but de permettre l'accès aux droits sociaux et de renforcer le service rendu aux usagers.

Cette collaboration s'articule autour des axes suivants:

- ❖ **Information et diffusion** sur les évolutions règlementaires, les nouvelles offres de services etc.
- ❖ **Accès aux droits** en apportant une aide dans les démarches d'affiliation aux intéressés
- ❖ **Accès aux soins** aux travers d'aides extra légales,
- ❖ **Correspondant Réseau** en vue du traitement des demandes urgentes dans le cas de ruptures de droits

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature par les deux parties. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention cadre «*Accès aux Droits pour l'Accès aux Soins*» (ci-joint en annexe) et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE la convention cadre «*Accès aux Droits pour l'Accès aux Soins*» (ci-joint en annexe)

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à la signer ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

A l'UNANIMITE

AGE D'OR

Question N°11 Objet : Sortie en Avignon

Le Pôle Age d'Or du CCAS organise une sortie en Avignon le mercredi 20 avril 2011.

Au programme :

- Visite du Palais des Papes avec un guide conférencier
- Repas au restaurant « Opéra Café »
- Visite de la ville en petit train.

Prix : 58 € par personne – 50 personnes maximum pour la première sortie.

Si le nombre d'inscrits le permet, le Pôle Age d'Or prévoit de programmer une deuxième sortie en Avignon. La date sera fixée en fonction des disponibilités des différents prestataires. A ce jour, il n'est pas possible de cette seconde date.

Inscription à partir du lundi 28 mars au Pôle Age d'Or- 2 avenue du 8 mai 45 durant les heures d'ouverture.

DATE	ANIMATION	Coût en €	Prise en Charge CCAS en €	Participation Des retraités en €	Avance Nécessaire en € par personne
20 04 2011	SORTIE AVIGNON	58,00 €	0 €*	58,00 €	

La participation des retraités sera encaissée par carnet à souches. Les prestataires seront payés par mandat administratif sur présentation d'une facture.

Il est donc proposer au Conseil d'Administration d'accepter la programmation et l'organisation de la sortie à « Avignon » et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

ACCEPTE la programmation et l'organisation de la sortie à « Avignon »

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

Question N°12- Objet : Repas « Fête du Muguet »

Comme chaque année, le Pôle Age d'Or organise un repas dansant à l'occasion de la fête du muguet animé par Georges OLIVIER.

Cette animation se déroulera le Vendredi 29 Avril 2011 à partir de 12 heures au Moulin des Évêques d'Agde.

Prix : 16,50 € par personne

Inscription : à partir du 4 avril 2011 au Pôle Age d'Or -2 avenue du 8 Mai 45, à la Maison du Temps Libre au Cap d'Agde, à l'Espace Jean Félix au Grau d'Agde.

Un brin de muguet sera offert à tous les retraités

DATE	ANIMATION	Coût en €	Prise en Charge CCAS en €	Participation Des retraités en €	Avance Nécessaire en € par personne
29 04 2011	FETE DU MUGUET	*	**	16,50 €	

La participation des retraités sera encaissée par carnet à souches. Les prestataires seront payés par mandat administratif sur présentation d'une facture.

*Le coût total par personne ne peut être estimé car les fleuristes n'auront le prix du brin du muguet qu'aux alentours du 15 mai.

** Le brin de muguet offert à chaque retraité.

Il est donc proposer au Conseil d'Administration d'accepter cette animation « Repas fête du muguet » et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

ACCEPTE la programmation et l'organisation de cette animation « Repas fête du muguet »

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

Question N°13- Objet : Pique-Nique au Boulodrome Trani

Le Pôle Age d'Or organise le jeudi 12 mai 2011 un pique-nique au Boulodrome Trani à partir de 12 heures suivi d'un concours de pétanque. La cuisine centrale livrera le pique-nique qui sera encaissé aux retraités en fonction de leurs ressources par la caisse enregistreuse à savoir :

- **4.50 €** ressources mensuelles inférieures ou égales au minimum vieillesse
- **6.60 €** ressources mensuelles supérieures au minimum vieillesse et inférieures ou égales à 1186.36 pour une personne seule, 1463.38 pour un couple

- **7.60 €** ressources mensuelles supérieures à 1186.36 pour une personne seule, 1463.38 pour un couple.

Inscription à partir du lundi 4 avril 2011 au Foyer restaurant de la Calade, à la Maison du Temps Libre au Cap d'Agde et à l'Espace Jean Félix au Grau d'Agde)

Il est donc proposer au Conseil d'Administration d'accepter cette animation « Pique-nique au boulodrome Trani » et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

ACCEPTE la programmation et l'organisation de cette animation « Pique-nique au boulodrome Trani »

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

Question N°14- Objet :Repas Fêtes des Mères et Pères

Le Pôle Age d'Or organise à l'occasion de la Fête des Mères et des Pères un repas dansant animé par Georges OLIVIER le vendredi 20 mai 2011 à partir de 12 heures au Moulin des Évêques

Prix : 16.50 € par personne

Inscription : à partir du 2 mai 2011 au Foyer de la Calade -2 avenue du 8 Mai 45, à la Maison du Temps Libre au Cap d'Agde, à l'Espace Jean Félix au Grau d'Agde.

Un présent sera offert à tous les retraités.

DATE	ANIMATION	Coût en €	Prise en Charge CCAS en €	Participation Des retraités en €	Avance Nécessaire en € par personne
20 05 2011	FETE DES MERES ET DES PERES	€	€*	16.50 €	

* Présent offert aux retraités aux retraités

La participation des retraités sera encaissée par carnet à souches. Les prestataires seront payés par mandat administratif sur présentation d'une facture.

Il est donc proposer au Conseil d'Administration d'accepter cette animation « Fête des mères et des pères » et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

ACCEPTE la programmation et l'organisation de cette animation « Fête des mères et des pères »

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

Question N°15- Objet :Budget sollicité par l'association CLIC « Le Fanal »

Le Centre Local d'Information et de Coordination en faveur des personnes âgées du Bassin d'Agde-Florensac géré par l'association « Le Fanal » joue un rôle d'observatoire de territoire autour des problématiques liées au vieillissement.

Il agit en étroite relation avec l'ensemble des partenaires du secteur, tout particulièrement les communes et les CCAS, ainsi que le service social Départemental en faveur des personnes âgées.

A partir des besoins repérés, le CLIC « Le Fanal », développe des actions collectives visant à favoriser la prévention des maladies liées au vieillissement et à coordonner de façon efficace les principaux partenaires agissant sur ce secteur.

Ses actions sont financées par les communes au prorata du nombre de leurs habitants.

Ainsi, pour l'exercice 2011, l'association CLIC « Le Fanal » sollicite auprès de la commune d'Agde, une participation au budget de l'association pour assurer son fonctionnement et participer à son développement.

Cette année encore, le montant demandé aux communes n'a pas été modifié. Il s'élève à 0,50€ par habitant et selon le dernier recensement INSEE (Pour Agde : 22 929 habitants.)

Le montant sollicité s'élève donc à 11 464€

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le versement de 11 464€ au CLIC « Le Fanal » au titre de l'année 2011 et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE le versement de 11 464 € au CLIC «*Le Fanal*», au titre de l'année 2011

DIT que cette dépense est prévue au Budget 2011 du CCAS

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

FINANCES

Question N°16- Objet :Admissions en non-valeur

Madame le Trésorier Principal a transmis des états de titres irrécouvrables, dont le montant total s'élève à 1 948,84 €.

Il s'agit de titres émis entre 2007 et 2010 déclarés irrécouvrables du fait essentiellement de l'insolvabilité des débiteurs (liquidation judiciaire) ou de leur disparition.

Il est rappelé que l'admission en non-valeur prononcée par le Conseil d'Administration ne constitue pas une remise de dette et ne fait donc pas obstacle à l'exercice de poursuites si des éléments nouveaux modifiaient la situation des débiteurs.

Le Conseil d'Administration, au regard des motifs présentés par Le Trésorier Principal, est invité à se prononcer sur l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables à hauteur de 1 948,84 € et détaillés dans le tableau ci-dessous :

Le Conseil d'Administration,

DECIDE que les titre suivants, n'ayant pas pu être recouverts, soient admissibles en non-valeur :

Numéro Du titre/Année	Objet	<u>Montant dû</u>
1096/2007	Prêt non remboursé	222,00
1235/2007	Impayé Crèche Louise Michel	278,28
1474/2007	Impayé Crèche Louise Michel	32,64
2078/2007	Prêt non remboursé	300,00
2260/2007	Prêt non remboursé	30,00
251/2007	Impayé Crèche Louise Michel	50,86
254/2007	Prêt non remboursé	450,00
646/2007	Impayé Crèche Accueil Régulier Familial	161,96
315/2008	Impayé Crèche Accueil Loisirs Maternels	17,60
531/2008	Impayé Crèche Accueil Loisirs Maternels	26,40
360/2009	Impayé Crèche Louise Michel	22,05
541/2009	Impayé portage repas	27,00
550/2009	Impayé Crèche La Genouillade	18,70
6/2009	Impayé Crèche Accueil Loisirs Maternels	27,00

9/2009	Impayé Crèche Accueil Loisirs Maternels	45,50
220/2010	Impayé Crèche Accueil Loisirs Maternels	196,30
52/2010	Impayé Crèche Louise Michel	10,75
610/2010	Impayé Crèche Françoise Dolto	8,70
611/2010	Impayé Crèche Françoise Dolto	8,75
616/2010	Impayé Crèche Françoise Dolto	4,35
617/2010	Impayé Crèche Françoise Dolto	10,00
	TOTAL	1 948,84 €

DEMANDE à Madame le Trésorier Principal de n'appliquer cette procédure que lorsque toutes les poursuites légales ont été utilisées.

INSCRIT la dépense à l'article 654 du budget du C.C.A.S.

A L'UNANIMITE

Question N°17- Objet :Affectation provisoire des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2011

En application de l'instruction comptable M14, il appartient au Conseil d'Administration de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique différente de celle portant adoption du Compte Administratif.

Il est exposé en outre que conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement du Compte Administratif doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Il est enfin précisé que les résultats pouvant être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion, le Conseil d'Administration peut procéder au titre de l'exercice clos à la reprise anticipée des résultats.

SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Il est rappelé que le montant de l'excédent de fonctionnement dégagé à l'issue de l'exercice 2009 était le suivant : 295 629,65 €. Le résultat de l'exercice 2010 est déficitaire pour 20 380,39 €. Le montant de l'excédent de fonctionnement à affecter est donc de 275 249,26 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Il est rappelé que le montant du déficit d'investissement constaté à l'issue de l'exercice 2009 était le suivant : 160 008,84 €. Le résultat de l'exercice 2010 est déficitaire pour 60 333,93 €. Le montant de l'excédent d'investissement à affecter est donc de 99 674,91 €.

Il est proposé la reprise anticipée des résultats et l'affectation provisoire des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2010 comme suit :

TYPE D'AFFECTATION	MONTANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DE FONCTIONNEMENT	275 249,26 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
REPORT D'INVESTISSEMENT	99 674,91 €

**Le Conseil d'Administration,
Où l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité**

DECIDE d'affecter provisoirement les excédents cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2010 qui s'élèvent respectivement à 275 249,26 € et 99 674,91 € selon les modalités indiquées ci-dessus.

DIT que ces résultats seront repris dans une délibération d'affectation définitive.

A L'UNANIMITE

Question N°18- Objet :Budget Primitif 2011

En application de la loi du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, il convient que le Budget Primitif soit voté avant le 31 mars de l'année concernée.

Le Budget Primitif 2011 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Agde est équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement :

- section de fonctionnement : 6 856 138,00 €
- section d'investissement : : 772 521,11 €

Après avoir procédé à la reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2010, Monsieur le rapporteur présente le Budget Primitif 2011 dont la balance générale est la suivante :

Section de fonctionnement

<u>DEPENSES</u>	<u>Propositions</u>
011 – Charges à caractère général	<u>1 262 788,00</u>
012 – Charges de personnel	<u>5 245 180,00</u>
65 – Charges de gestion courante	160 800,00
<u>67 – Charges exceptionnelles</u>	2 500,00
<u>042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</u>	151 600,00
<u>023 – Virement à la section d'investissement</u>	33 270,00
<u>TOTAL</u>	6 856 138,00
<u>RECETTES</u>	<u>Propositions</u>
013 – Atténuations de charges	<u>40 000,00</u>
70 – Produits des services	<u>980 800,00</u>
74 – Dotations et participations	5 514 788,74
<u>75 – Autres produits de gestion courante</u>	24 400,00
<u>77 – Produits exceptionnels</u>	15 000,00
<u>042 – Quote-part des subventions d'investissement</u>	5 900,00
<u>002 – Résultat de fonctionnement reporté</u>	275 249,26
<u>TOTAL</u>	6 856 138,00

Section d'investissement

<u>DEPENSES</u>	<u>Propositions</u>
20 – Immobilisations incorporelles	98 910,53
<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	213 252,00
<u>23 – Constructions</u>	5 096,86
<u>27 – Autres immobilisations financières</u>	3 000,00
<u>040 – Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</u>	5 900,00
<u>041 – Opérations patrimoniales</u>	446 361,72
<u>TOTAL</u>	772 521,11

<u>RECETTES</u>	<u>Propositions</u>
<u>021 – Virement de la section de fonctionnement</u>	33 270,00
10 – Dotations, fonds divers	<u>36 755,48</u>
13 – Subventions d'équipements	<u>1 859,00</u>
<u>27 – Autres immobilisations financières</u>	3 000,00
<u>040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</u>	151 600,00
<u>001 – Résultat d'investissement reporté</u>	99 674,91
<u>041 – Opérations patrimoniales</u>	446 361,72
<u>TOTAL</u>	772 521,11

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le Budget Primitif 2011 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Agde tel que défini ci-dessus.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE, après l'avoir examiné, le Budget Primitif 2011 du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Agde, présenté par nature et par chapitre

AUTORISE Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente à effectuer des virements de crédits, d'article à article, à l'intérieur d'un même chapitre.

A L'UNANIMITE

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 10H00

Gilles D'ETTORE
Président du CCAS